ABL LOCATION

SAS au capital de 1 000 euros

Siège social : 4 avenue d'HERBLAY – 95 250 BEAUCHAMP
RCS Pontoise : 887 822 120

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LIQUIDATION DU 20/01/2025

Le 20/01/2025,
à 10 heures,

Les associés de la société ABL LOCATION, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés.

Madame Elodie FERNANDES, préside la séance en qualité de Présidente.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

A titre extraordinaire :

- Liquidation amiable sous régime conventionnel de la société,
- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau :

- le rapport de gestion sur les opérations envisagées,
- le texte des résolutions proposées,
- le bilan de liquidation.

Le président déclare la séance ouverte et fait un exposé succinct sur la nécessité de procéder à la liquidation de la société.

Plusieurs points de vue sont échangés.

EF

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

A la suite de l'assemblée ayant prononcé par anticipation la dissolution anticipée de la société ABL LOCATION à compter du 20 janvier 2025, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, décide à compter de ce jour la mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel et en conformité des dispositions statutaires et légales de la société ABL LOCATION.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention « Société en liquidation ».

Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, devra figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation, approuve les opérations relatées dans ce rapport et le compte définitif tel qu'il est présenté ci-dessous :

Bilan de liquidation

ACTIF en euros		**PASSIF en euros**	
		Capital	1 000 €
Trésorerie	1 000 €	Réserves – RAN et résultat :	0 €
		Comptes courants associés :	0 €
TOTAL ACTIF	1 000 €	TOTAL PASSIF	1 000 €

Au passif, les capitaux propres sont inférieurs au capital, aucun boni de liquidation n'est dégagé.

Cette opération de liquidation est approuvée par l'assemblée générale et celle-ci donne :

EF

- décharge de son mandat au liquidateur
- tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder à cette répartition,
- quitus entier et définitif au Liquidateur.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale unique constate que les opérations de liquidation sont terminées à compter de ce jour et que la société, personne morale, cesse d'exister.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus à l'effet de dresser le procès verbal de la présente assemblée et d'effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal signé par le Président.

Elodie FERNANDES

